



**CP 102.05 : Vous travaillez comme ouvrier dans une des carrières de kaolin et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces de brabant, de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur**  
**Votre salaire va augmenter !**

E.R. : Johan Vandycke – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

## Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera ?

Votre salaire augmente parce que les produits dans les magasins deviennent plus chers (=indexation). Vos primes seront aussi adaptées.

## Quand est-ce que je reçois mon augmentation ?

Votre salaire augmentera le 1<sup>er</sup> juin.

## A combien s'élève cette augmentation ?

L'augmentation s'élève à 1%. Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

Attention: il est possible que vous gagniez plus que le salaire mentionné ci-dessous (pour votre catégorie). Dans ce cas, votre salaire sera également augmenté !

| <i>Salaires (38h/semaine)</i> |         |
|-------------------------------|---------|
| Manœuvres                     | 13,1475 |
| Spécialisés                   | 13,7674 |
| Qualifiés                     | 14,3862 |

| <i>Primes d'équipes</i> |        |
|-------------------------|--------|
| Après-midi              | 0,6592 |
| Nuit                    | 1,8587 |

| <i>SECURITE D'EXISTENCE A LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR</i> |      |
|--|------|
| Avec personnes à charge                                | 8,24 |
| Autres   | 7,47 |

**S'affilier ?**

